



ARRÊTÉ	N°	202206	0095	ST
--------	----	--------	------	----

**Restriction de stationnement
Du 20 au 22 juin 2022
Rue Louis Blériot**

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande de la MAIRIE sis 55, route de Chambray – 27950 SAINT MARCEL concernant l'organisation d'une soirée musicale mardi 21 juin de 19h30 à 23h00, à l'occasion de la Fête de la Musique rue Louis Blériot.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf ceux des organisateurs, des intervenants sur l'évènementiel, des camions-restaurants prestataires de l'évènement, des services techniques, et des secours, sur une partie du parking de l'Espace Nautique de la Grande Garenne (coté Coulée Verte), rue Louis Blériot – du 20 juin 2022 8h00 au 22 juin 2022 10h00.

Article 2 : La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire seront réalisés par les agents communaux.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 02 juin 2022

Le Maire

Hervé PODES

